

Bruxelles, le 22 septembre 2009

## **Le pouvoir de la Fleur: la Commission récompense les entreprises de l'Union européennes qui ont le plus contribué à la diffusion de son message en faveur de la protection de l'environnement**

*La Commission européenne désignera les lauréats du premier Prix de la communication sur le label écologique communautaire lors d'une cérémonie qui se tiendra demain à Bruxelles. Ce prix récompense les entreprises qui ont mené des actions remarquables auprès du grand public pour mieux faire connaître le label écologique communautaire – le label attribué par l'Union européenne aux produits et services respectueux de l'environnement. Près de 20 000 produits et services d'hébergement touristique proposés dans l'Union européenne et au-delà sont désormais porteurs de ce label, qui connaît une croissance rapide.*

Stavros Dimas, membre de la Commission européenne chargé de l'environnement, a déclaré à ce sujet: «Le label écologique communautaire est un label d'excellence auquel les Européens peuvent se fier. Lorsqu'ils voient le logo en forme de fleur, ils peuvent avoir la certitude que le produit ou service qu'ils s'apprêtent à choisir est respectueux de l'environnement. Les organisations dont les produits et les services sont porteurs du label écologique européen prouvent leur engagement en faveur de l'environnement, et je les félicite des efforts qu'elles ont déployés pour diffuser le message auprès de leurs clients.»

### **Le label écologique communautaire:**

Le label écologique communautaire – qui est le seul label environnemental paneuropéen – est un programme facultatif créé en 1992 pour encourager la production et la consommation de produits et services respectueux de l'environnement dans toute l'Union européenne.

À l'heure actuelle, près de 20 000 produits et services portent le logo en forme de fleur du label écologique communautaire. Au nombre de ces produits et services figurent les produits d'entretien, les appareils électriques, le papier, les produits textiles, les équipements pour la maison et le jardin, les lubrifiants, ainsi que les services d'hébergement touristique.

Tous les États membres de l'UE et de nombreux pays tiers comme l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Chine proposent de tels produits et services.

Tous les produits porteurs du label écologique communautaire ont été contrôlés par des organismes indépendants sur la base de critères écologiques et de performance stricts. Pour l'attribution du label, il est tenu compte non seulement des principales incidences d'un produit sur l'environnement, mais également de sa performance environnementale tout au long de son cycle de vie. La gestion du label écologique est assurée par les autorités des différents États membres de l'UE, ainsi que par celles de l'Islande, de la Norvège et du Liechtenstein.

Une révision du système a été entreprise en vue d'élargir la gamme des produits et services couverts et de mettre l'accent sur ceux qui recèlent le potentiel d'amélioration le plus important. Elle permettra également de simplifier les procédures à suivre par les entreprises demandant l'attribution du label, ainsi que de réduire les redevances.

### **Le Prix de la communication sur le label écologique**

Le Prix de la communication sur le label écologique sera décerné pour la première fois le 23 septembre 2009. Cette nouvelle initiative vise à récompenser les entreprises qui ont mené des actions de promotion remarquables auprès du grand public pour mieux faire connaître le label écologique communautaire. Elle est destinée à encourager les autres titulaires du label écologique communautaire et à les inciter à exploiter activement le potentiel offert par le label dans le cadre de leurs activités de commercialisation. Ce prix sera décerné chaque année.

Un jury composé d'experts des secteurs de l'environnement et de la communication et de représentants de la Commission européenne a évalué les organisations candidates au regard de divers critères, tels que la qualité, la créativité et la pertinence des activités, de même que l'utilisation effective du logo.

Les candidatures reçues provenaient de 18 organisations établies dans 10 pays de l'UE (Autriche, République tchèque, Finlande, France, Irlande, Italie, Portugal, Espagne, Suède et Royaume-Uni) et d'une organisation suisse. Divers hôtels et une organisation scout suisse ont posé leur candidature dans la catégorie des prestataires de services, la catégorie fabricants/détaillants étant quant à elle représentée par des fabricants de divers produits allant des savons et de la peinture aux produits d'entretien et aux revêtements de sol.

La cérémonie de remise des prix débutera à 18 h 00 au Château de la Hulpe, 111 Chaussée de Bruxelles, La Hulpe. Pour de plus amples informations, contacter [ecolabel@biois.com](mailto:ecolabel@biois.com).

Pour des renseignements plus détaillés concernant le label écologique communautaire, consulter le site web [www.ecolabel.eu](http://www.ecolabel.eu).